

CHAPITRE 7 INTEGRATION EUROPEENNE ET POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

I. LES ETAPES DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

A. LE PROCESSUS D'UNIFICATION DE L'ESPACE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES PAYS MEMBRES

1. *L'intégration économique s'est surtout faite par la libéralisation des échanges économiques entre les nations.*

- Les quatre étapes de B Belassa ont été franchies par tous les membres de l'Union Européenne.
- L'intégration économique rend nécessaire des politiques communes pour éviter
- Les 17 pays de la zone euro ont franchi une 5^{ème} étape d'intégration en rentrant dans l'UEM

2. *L'intégration économique européenne appelle l'intégration politique*

- Ce qui suppose des institutions supranationales nécessaires pour mener les politiques communes.
- L'harmonisation légale est assurée par la signature de traités
- Un processus d'intégration politique inachevé: le principe de subsidiarité rempart contre le fédéralisme

3. *Avantages et inconvénients de l'Union économique et monétaire*

- Le marché unique est un jeu à somme positive ou il n'y a que des gagnants
- La monnaie unique permet de plus.....
- Mais l'UEM comporte quelques inconvénients.

B. LE BILAN DE L'ELARGISSEMENT DE L'UE : L'EXTENSION A 27 ETATS.

1. *Les aspects positifs*

- Les aspects politiques
- D'un point de vue économique les Nouveaux entrants de 2004 ont connu récemment une réelle dynamique de croissance.

2. *Les obstacles économiques*

- Une grande diversité économique et sociale
- Les réticences

II. LES NOUVEAUX CADRES DE L'ACTION PUBLIQUE

A. LES POLITIQUES CONJONCTURELLES CHERCHENT A AGIR A COURT TERME,

1. *Utilisent l'arme monétaire et budgétaire pour réguler l'économie*

- Les objectifs des politiques conjoncturelles sont les grands équilibres
- La politique budgétaire est du ressort des Etats dans le cadre de l'UE .Elle doit pouvoir être mobilisée en cas de choc économique asymétrique
- La politique monétaire est du ressort de la BCE pour les pays de la zone Euro et règle les chocs symétriques
- La Banque centrale européenne est également le prêteur en dernier ressort chargé de superviser le système financier

2. *Ces politiques peuvent être d'inspiration keynésiennes*

- Les effets attendus des politiques de relance préconisées
- Elles agissent essentiellement par l'intermédiaire du budget et font jouer l'effet multiplicateur en période de récession (politiques contra cycliques)
- Elles semblent moins efficaces dans une économie internationalisée : un effet multiplicateur réduit, l'échec de la relance Mauroy.
- Atouts et obstacles d'une relance européenne concertée

3. *Les européens semblent opter pour des politiques libérales inspirées par la théorie néoclassique.*

- Les monétaristes considèrent que le seul objectif de la politique économique doit être la maîtrise de l'inflation.
- Les politiques keynésiennes de relance en augmentant la dette publique ont trop d'effets néfastes.

- Les théoriciens libéraux préconisent donc des politiques de rigueur et une politique de l'offre.
- B. LES POLITIQUES ECONOMIQUES SONT FAIBLEMENT AUTONOMES DANS LA ZONE EURO
1. *Du fait de l'appartenance à l'UEM.*
 - La politique monétaire est confiée aux « eurocrates » de la BCE
 - Les politiques budgétaires sont contraintes
 - Toutefois la contrainte extérieure existait avant l'€ du fait de la libre circulation des capitaux et de l'appartenance au SME (le triangle de Mundell)
 2. *Cette absence d'autonomie ne permet pas de réguler la conjoncture efficacement*
 - Le Policy mix européen est moins performant que l'américain ce qui plaide en faveur d'une réforme du pacte de stabilité et de croissance.
 - Ce Policy mix est inadapté à l'hétérogénéité de la zone euro
 - Les politiques économiques sont le plus souvent non coopératives .Ce qui aboutit à un équilibre sous-optimal (La théorie des jeux)
- C. LES NOUVEAUX CADRES DES POLITIQUES STRUCTURELLES DE LONG TERME.
1. *La déréglementation : l'exemple des monopoles de services publics*
 - L'UE est favorable à une politique structurelle de retour au marché notamment pour les industries de réseaux.
 - Les services publics à la française sont remis en cause par l'Europe au profit de la notion de service d'intérêt général universel
 2. *L'Europe sociale une réalité ?*
 - Oui
 - Toutefois

I. LES ETAPES DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

A. Le Processus d'unification de l'espace économique et politique des pays membres

1. L'intégration économique s'est surtout faite par la libéralisation des échanges économiques entre les nations.

- Les quatre étapes de B Belassa ont été franchies par tous les membres de l'Union Européenne.
- * Zone de libre-échange (suppression des barrières douanières)
- * Union douanière = zone de libre échange + tarif extérieur commun. (Droits de douane appliqués aux importations sur le territoire de l'Union)
- * Marché commun = Union douanière + libre circulation du capital et du travail + PAC
- * Union économique = marché commun + politiques communes de concurrence + compensation des inégalités régionales.
- L'intégration économique rend nécessaire des politiques communes pour éviter ...
- * Les distorsions de concurrence entre pays.
- * Les subventions officielles ou déguisées
- * Les cartels et les abus de position dominante
- * Les trop grandes différences de niveaux de vie entre les pays ce qui passe par des subventions permettant aux états les plus pauvres.
- Les 17 pays de la zone euro ont franchi une 5^{ème} étape d'intégration en rentrant dans l'UEM
- * Union économique et monétaire = Union économique + monnaie commune (€) gérée par la banque centrale européenne.
- * Les pays concernés sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, rejoints par la Grèce en 2001, par la Slovénie en 2007, par Chypre et Malte en 2008, par la Slovaquie en 2009 et l'Estonie en 2011.
- * La BCE est indépendante des pouvoirs politiques. Elle est aidée dans sa tâche par l'Eurogroupe qui rassemble les ministres de l'économie et des Finances des pays de la zone euro.
- * Ses missions principales sont la lutte contre l'inflation et la gestion du taux de change de l'€.

2. L'intégration économique européenne appelle l'intégration politique

- Ce qui suppose des institutions supranationales nécessaires pour mener les politiques communes.
- * La commission européenne (27 membres, José Manuel Barroso) et le Parlement européen (élu au suffrage universel) détiennent le pouvoir législatif.
- * Le pilotage exécutif s'exerce par des instances interétatiques : le Conseil des ministres (ou conseil de l'union européenne) et le Conseil européen (des chefs d'État). Les décisions y sont prises à l'unanimité ou à la majorité qualifiée.
- * Le pouvoir judiciaire relève de la cour de justice européenne
- L'harmonisation légale est assurée par la signature de traités
- * Le traité de Rome de 1957 établit le libre échange et trace les grandes lignes de l'Europe politique.
- * Le traité de Maastricht de 1992 entre les pays de la zone établit l'UEM et fixe des critères de convergences que les pays doivent respecter avant et après l'intégration. (Déficit public \leq 3% du PIB, dette publique \leq à 60% PIB, taux d'intérêt et d'inflation ne devant pas dépasser ceux des pays les moins inflationnistes, stabilité du taux de change avant l'intégration.)

* Le traité de Lisbonne de 2007 établit la création d'un poste de président du Conseil européen (Herman Van Rompuy) et le vote à la majorité qualifiée. (55 % des États membres réunissant au moins 65 % de la population) pour les décisions concernant le marché intérieur, les politiques de visas et la coordination des politiques économiques et monétaires.

• Un processus d'intégration politique inachevé: le principe de subsidiarité rempart contre le fédéralisme

* Ce principe détermine le partage des tâches entre l'union et les États membres. L'UE n'intervient que si elle est plus efficace que les États dans la lutte contre la pollution par exemple.

* Le fédéralisme est un système politique qui supposerait la naissance d'un véritable État européen fondé sur le partage des compétences législatives, juridiques et administratives entre le gouvernement central de l'État et les gouvernements des États fédérés.

Question 4,
p. 298

* Les eurosceptiques affirment que seuls les chefs d'État ont la légitimité démocratique pour représenter leurs citoyens. Ce sont donc les nations qui doivent contrôler les institutions de l'Union.

* Le fédéralisme reste difficile de l'envisager : tous les pays européens n'appartiennent pas à l'UE, le budget européen est trop faible, l'élargissement de l'UE le rend impossible.

3. Avantages et inconvénients de l'Union économique et monétaire

• Le marché unique est un jeu à somme positive ou il n'y a que des gagnants

* ↑De la concurrence ⇒ ↓ des prix ⇒ ↑ du pouvoir d'achat des agents de l'union

* Libre échange ⇒ spécialisation dans les avantages comparatifs ⇒ croissance de la richesse des nations

Q2, p.322
Doc 4 P
399

* ↑De la taille des marchés ⇒ économies d'échelle. ⇒ ↓ Des coûts de production unitaires.

* Le marché unique améliore le rapport de force politique et commercial de l'Europe

* Il incite à l'investissement qui permet d'augmenter la productivité des entreprises et de stimuler la croissance.

• La monnaie unique permet de plus.....

* La disparition des stratégies de dévaluations compétitives qui permettait de doper les exportations des États avant l'Euro.

* La suppression des commissions de change (prélevées par les banques sur les achats de devises).

* La disparition du risque de change qui stimule la baisse des taux d'intérêt et facilite les relations commerciales entre entreprises.

* L'euro est devenu une monnaie internationale crédible et concurrente du dollar

* Une politique monétaire de lutte contre l'inflation efficace.

• Mais l'UEM comporte quelques inconvénients.

* La politique monétaire unique n'est pas adaptée en cas de chocs asymétriques

* Le taux de change de l'€ en \$ est trop important ce qui handicape les exportations.

* La faiblesse du budget européen et les critères de réduction des déficits des budgets nationaux, limitent les moyens de compenser la rigueur monétaire.

* Peu de pays respectent les critères de convergence en particulier en ce qui concerne la dette publique.

* L'Europe souffre d'absence de politique commune et se cantonne essentiellement à libéraliser les marchés.

- * Les critères de convergence sont à l'origine de politiques pro cycliques qui consistent à freiner l'économie dans les phases de récession et à la relancer en période de croissance .la politique économique semble moins efficace qu'aux Etats-Unis par exemple
- * L'UEM à l'origine de la crise grecque portugaise, espagnole et irlandaise: en bénéficiant d'un taux d'intérêt modéré alors que leur inflation demeurait soutenue, ces pays ont été objectivement encouragés à l'endettement, public (comme en Grèce) ou privé (Irlande, Espagne),
- * Trop hétérogène l'UEM n'est pas une zone monétaire optimale .En effet il semble que les avantages qui en sont tirés sont inférieurs au coût d'abandon de la politique monétaire et des taux de change en cas de chocs asymétriques.

B. Le bilan de l'élargissement de l'UE : l'Extension à 27 Etats.

1. Les aspects positifs

- Les aspects politiques
- * Pour les pays ayant appartenu au bloc soviétique, devenir membre de l'Union européenne c'est conforter l'attachement à l'économie de marché tout en se coupant définitivement de l'influence russe.
- * Accroissement de la place de l'Europe dans le monde et extension de la zone de paix
- D'un point de vue économique les Nouveaux entrants de 2004 ont connu récemment une réelle dynamique de croissance.
- * Leur situation économique s'est améliorée : croissance économique forte, gains de productivité, et baisse du chômage.
- * L'intégration leur a permis en effet d'accéder à un vaste marché et de profiter de leurs avantages comparatifs en particulier le moindre coût du travail.
- * Ils ont pu attirer les IDE porteurs de transferts de technologies
- * Ils peuvent aussi bénéficier de transferts liés au budget de l'Union européenne pour rattraper le niveau de développement économique du reste du continent.

Q3 p. 322

2. Les obstacles économiques

- Une grande diversité économique et sociale
- * En effet, sur les 10 nouveaux entrants de 2004, 5 présentent un PIB par tête en 2003 atteignant moins de la moitié du PIB par tête moyen de l'Union économique et monétaire.
- * Différences de niveaux de vie (pouvoir d'achat + consommation collectives individualisables).
Seuils de pauvreté relative différents
- * Diversité culturelle et linguistique
- * Marchés du travail divers (taux de chômage, taux de syndicalisation, degré de flexibilité.
- * Plus ou moins grande importance de la redistribution
- Les réticences
- * Les pays riches craignent d'assumer des transferts financiers supplémentaires pour aider les nouveaux adhérents
- * Ils redoutent aussi le dumping social des nouveaux entrants.
- * L'hétérogénéité économique et monétaire se révèle difficilement compatible avec les critères de convergence .
- * L'Europe est considérée comme trop libérale et trop encline aux politiques de rigueur

D8 P 301+
D3 P 319

Q 4 P 322

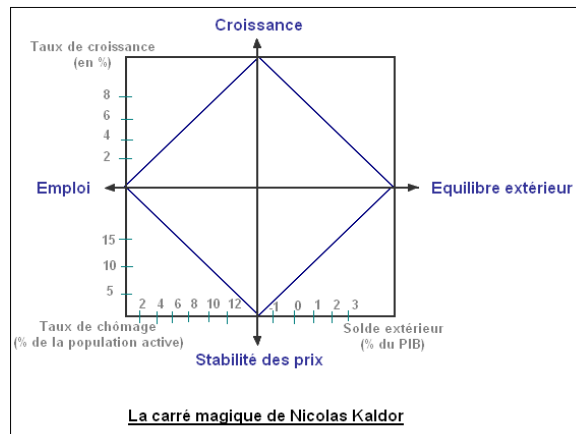
II. LES NOUVEAUX CADRES DE L'ACTION PUBLIQUE

A. Les Politiques conjoncturelles cherchent à agir à court terme,

1. Utilisent l'arme monétaire et budgétaire pour réguler l'économie

- Les objectifs des politiques conjoncturelles sont les grands équilibres

* Ils peuvent être formalisés par le carré magique inflation et chômage faible, croissance élevée, balance des transactions courante excédentaire)



* L'inflation réduit en effet réduit le pouvoir d'achat et la compétitivité-prix des entreprises. Elle influence l'équilibre extérieur (augmentation de la valeur des exportations, baisse de celle des importations etc.) et donc le taux de change.

* Pour atteindre ces objectifs la politique économique stimule ou freine l'activité économique en utilisant une Policy mix c'est-à-dire un dosage de politique budgétaire (plus ou moins expansive ou restrictive) et de politique monétaire (plus ou moins accommodante)

- La politique budgétaire est du ressort des Etats dans le cadre de l'UE .Elle doit pouvoir être mobilisée en cas de choc économique asymétrique

* Désigne l'utilisation du budget de l'Etat Central (hors collectivités locales et sécurité sociale) en vue d'agir sur les grands équilibres.

* On peut agir sur les dépenses (aide à l'investissement par exemple, augmentation de la demande globale) ou sur les impôts progressifs et donc redistributifs ou proportionnels.....),

P 304 Q
1,2

Clés p314

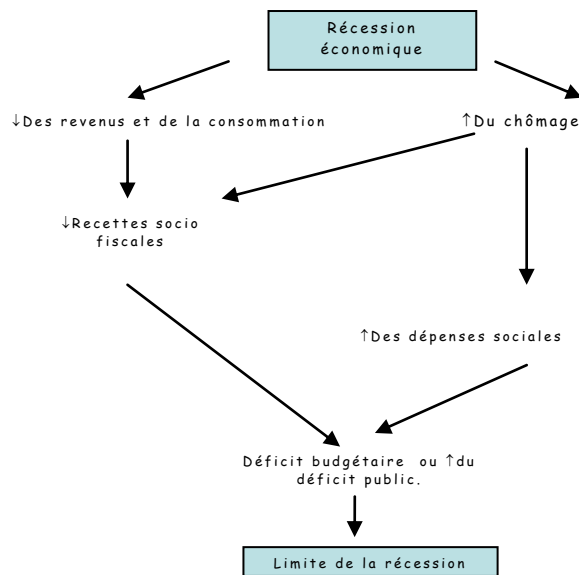
Q5,
p.322

* Ou sur le solde budgétaire : ce dernier peut être excédentaire ou déficitaire .Ne pas confondre avec le déficit des administrations publiques (Etat, collectivités locales, sécurité sociale).

* Le déficit est généralement financé par l'emprunt ce qui accroît la dette publique. Concrètement l'Etat émet un emprunt obligataire acheté par les particuliers ou les entreprises moyennant un remboursement et le versement d'un taux d'intérêt. Les obligations sont négociables sur le marché financier.

* Les choc asymétriques sont des chocs qui concerne un seul pays de la zone augmentation brusque des salaires, détérioration de sa compétitivité., inflation ... baisse des exportations de téléphonie mobile en Finlande , demande intérieure en baisse ,)

* Le budget de l'Etat est un accélérateur en période de récession et un frein durant les périodes de surchauffe (les stabilisateurs automatique)



- La politique monétaire est du ressort de la BCE pour les pays de la zone Euro et règle les chocs symétriques

la politique monétaire au quotidien de la BCE http://www.dailymotion.com/video/xavzxi_politique-monetaire-de-la-bce_school

- * Elle vise à influencer sur l'évolution de la masse monétaire et des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation et/ou contre le chômage. (Objectifs intermédiaires)

- * Pour parvenir à ses fins la BCE utilise les taux d'intérêt directeurs (Taux à CT auquel la BCE procure aux banques de second rang la monnaie banque centrale dont elles ont besoin (essentiellement pour payer les échanges interbancaires).

P304 Q3,
4, clés p
314

- * Quand ces derniers augmentent les banques de second rang (société générale, BNP ...) sont contraintes d'augmenter leurs propres taux d'intérêt sur les prêts au logement ou à la consommation.

- * Quand l'objectif est la relance : ↓taux directeur BCE ⇒ ↓taux d'i pratiqué par les banques ⇒ ↓coût du crédit ⇒ ↑l'investissement et la consommation.

- * Quand l'objectif est la lutte contre l'inflation : ↑taux directeur BCE ⇒ ↓du volume des crédits consentis ⇒ ralentissement de la création monétaire ⇒ Désinflation

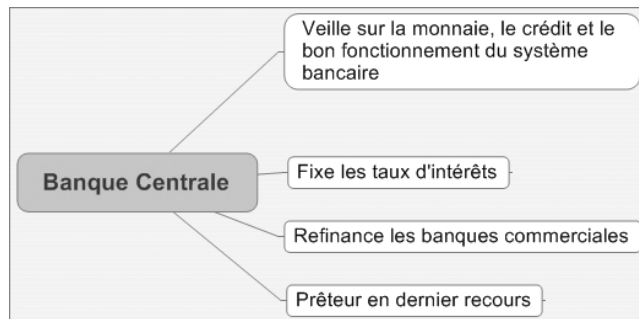
- * La politique monétaire règle en principe les chocs symétriques (chocs censés toucher tous les pays de l'UE de la même façon). Par exemple la politique de l'€ fort a permis d'amortir la forte hausse du prix des matières premières.

- La Banque centrale européenne est également le prêteur en dernier ressort chargé de superviser le système financier

- * La BCE est chargée d'éviter la crise financière et bancaire internationale résultant de la crise des subprimes.

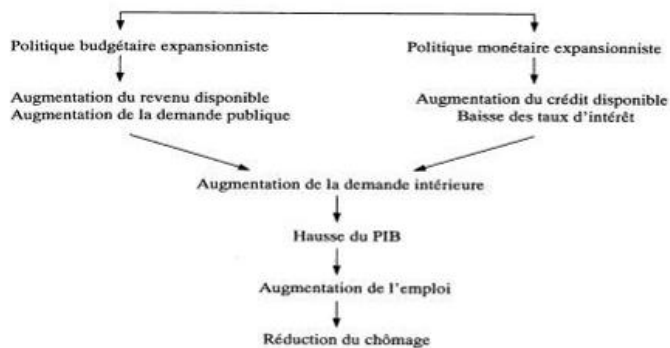
- * Elle supervise le fonctionnement des marchés financiers en s'assurant du respect des réglementations du risque (ratio de solvabilité) des institutions financières qui détenait par exemple trop d'actifs toxiques (à haut risque de non remboursement type subprimes)

- * Et joue le rôle de banquier de dernier ressort en cas de crise systémique en prêtant des liquidités aux banques « too big to fail » ou pour éviter la faillite des Etats (achat d'une partie de dette souveraine de la Grèce)



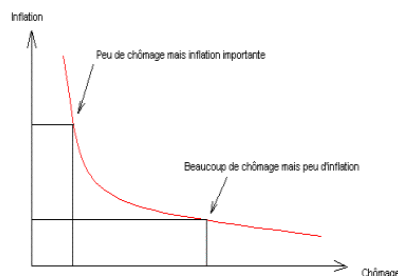
2. Ces politiques peuvent être d'inspiration keynésiennes

- Les effets attendus des politiques de relance préconisées



- Elles agissent essentiellement par l'intermédiaire du budget et font jouer l'effet multiplicateur en période de récession (politiques contra cycliques)
- * J.M Keynes ne croit pas à l'autorégulation par le marché. Seul l'Etat peut rompre l'équilibre de sous-emploi en pratiquant une politique de relance utilisant l'effet multiplicateur d'investissement ou la redistribution.
- * Multiplicateur d'investissement : mécanisme par lequel une augmentation de l'investissement entraîne une augmentation amplifiée du revenu national.
- * Keynes doute de l'efficacité d'une politique de baisse des taux d'intérêt sur l'investissement. Ce dernier est avant tout déterminé par la demande effective anticipée. Pourtant les politiques de relance des 30 glorieuses ont joué sur ce levier.
- * A la fin de l'année 70, la montée du chômage et de l'inflation (stagflation) remet en cause l'idée sous-jacente à la courbe de Philips d'un arbitrage possible entre les deux maux.

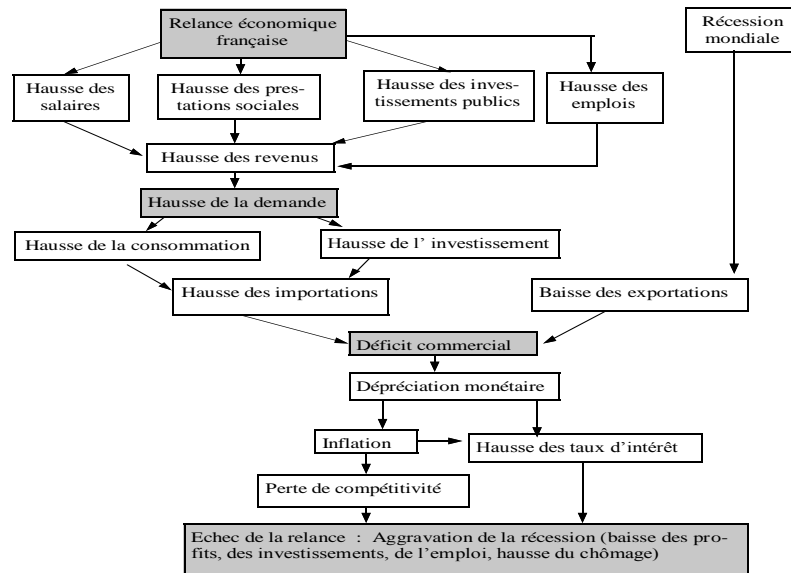
Clés p
315-316



- Elles semblent moins efficaces dans une économie internationalisée : un effet multiplicateur réduit, l'échec de la relance Mauroy.
- * L'effet multiplicateur est moins puissant en économie ouverte car les suppléments de la demande se portent en partie sur les produits importés.
- * Désormais les politiques économiques sont contraintes. La pression inflationniste engendrée par la relance dans un seul pays se traduit par une baisse de compétitivité prix.

TD P 311
II, III

* Les leçons de la politique d'inspiration keynésienne Mauroy en France.



• Atouts et obstacles d'une relance européenne concertée

- * Atout 1 : la propension à importer de l'Europe est faible les échanges extra européens ne représentent que 12,9 % du PIB européen. Les « fuites » vers l'extérieur réduiraient peu l'effet multiplicateur de la relance.
- * Atout 2 les dépenses publiques représentent presque la moitié du PIB de l'Union européenne.
- * Obstacle 1 : La faiblesse du budget communautaire : 1,2 % du PIB lorsque celui des États-Unis représente 22 % du PIB
- * Obstacle 2 : L'absence de coordination économique européenne
- * Obstacle 3 : Le pacte de stabilité et de croissance signé lors du traité d'Amsterdam limite les déficits et la dette
- * Obstacle 3 : forts écarts de conjoncture entre les pays une baisse des taux d'intérêt peut relancer la croissance dans certains pays et accroître l'inflation ailleurs

3. Les européens semblent opter pour des politiques libérales inspirées par la théorie néoclassique.

- Les monétaristes considèrent que le seul objectif de la politique économique doit être la maîtrise de l'inflation.
- * L'inflation est considérée comme un facteur perturbant le fonctionnement de l'économie. Elle favorise de trop fortes hausses des salaires, ce qui réduit la rentabilité des entreprises et alimente le cercle vicieux de l'inflation.
- * Or l'inflation est d'origine monétaire. Les prix augmentent quand la quantité de monnaie en circulation est trop importante.
- * Equation de Fischer : $MV = PT$ avec M : masse monétaire , V : vitesse de circulation de la monnaie (nombre de fois ou une unité monétaire est utilisée , P : Niveau des prix ou inflation , T volume des transactions (économie réelle) . Comme la monnaie est neutre elle n'a pas d'effet sur l'économie réelle (T) et que V est stable (dépend des habitudes sociologiques d'une population) .La conclusion est donc le niveau de P ne dépend que de M
- * En cas d'inflation la politique monétaire doit donc limiter la progression de la masse monétaire en augmentant les taux d'intérêt .De plus cette politique doit être pratiquée par des banques centrales indépendantes des pouvoirs politiques.

P 316 clés

- Les politiques keynésiennes de relance en augmentant la dette publique ont trop d'effets néfastes.

- * \uparrow de D $>$ \uparrow de O \Rightarrow inflation

P 316 clés

- * Le déficit public provoque un effet boule de neige : \uparrow de la D de capital sur le marché financier $\Rightarrow \uparrow$ du taux d'intérêt \Rightarrow aggravation de la dette

- * Il se traduit également par un effet d'éviction : les ressources financières des épargnants sont accaparées par les Etats au détriment du financement de l'investissement productif.

- * $\Rightarrow \uparrow$ Inévitable des prélèvements obligatoire

- * La forte dépendance extérieure limite l'effet multiplicateur (\uparrow de D $\Rightarrow \uparrow$ des importations)

- Les théoriciens libéraux préconisent donc des politiques de rigueur et une politique de l'offre.

- * Une politique de rigueur ou d'austérité est une politique économique qui a pour objectif la désinflation et la réduction des déficits publics et extérieurs.

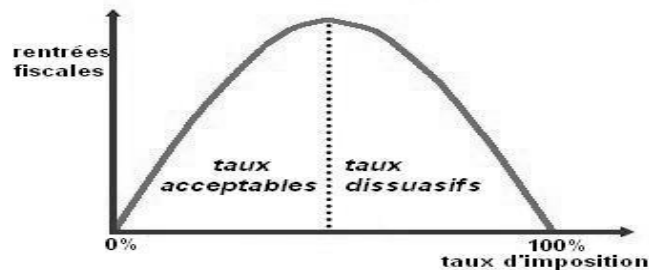
- * Cette politique favorise la confiance dans l'économie, la stabilité du taux de change, l'investissement des capitaux étrangers, la compétitivité économique et donc le niveau de l'emploi.

- * Exemples de mesure : hausse des taux d'intérêt, blocage des salaires, diminution des dépenses publiques

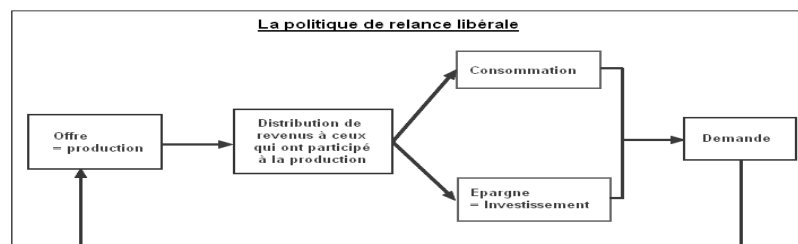
		FONCTION PUBLIQUE	RETRAITE	CHÔMAGE	AIDES SOCIALES	RECETTES	AUTRE
Plans de rigueur	France	Gel des dépenses d'État Baisse de 10 % des dépenses de fonctionnement Gel du point d'indice Réduction des effectifs de la fonction publique	Réforme des retraites		Economie sur la Sécurité sociale et les assurés sociaux	Suppression et rabotage de niches fiscales Contributions des hauts revenus Hausse de certaines taxes et prélèvements	Réforme de la fiscalité Réduction de crédits d'impôts

- * La politique de l'offre est fondée sur la courbe de Laffer qui stipule qu'un taux d'imposition dissuasif décourage l'activité économique et que sa baisse permettra le même niveau de en incitant les agents à augmenter leur activité.

P 316 clés



- * Une politique de l'offre fondée sur la baisse des impôts et des charges sociales relancera l'activité économique conformément à la loi de JB Say « l'offre crée sa propre demande »

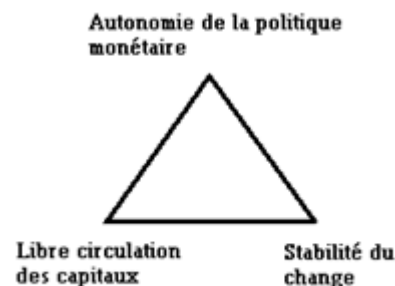


B. Les politiques économiques sont faiblement autonomes dans la zone euro

1. Du fait de l'appartenance à l'UEM.

- La politique monétaire est confiée aux « eurocrates » de la BCE
- * La BCE indépendante fixe librement ses taux directeurs et est donc à l'abri des sollicitations des gouvernements qui peuvent préférer l'inflation pour alléger la charge de la dette publique ou pour relancer ponctuellement l'activité.
- * Son objectif exclusif est la stabilité des prix. La croissance, le chômage et la dépréciation de l'€ compétitive (baisse du prix des exportations) n'entrent pas en ligne de compte.
- * L'UE est donc marquée par un déficit démocratique.
- Les politiques budgétaires sont contraintes
- * Encadrées par les critères de convergences du traité de Maastricht
- * La contrainte extérieure désigne l'absence d'autonomie d'une économie qui s'exprime par l'impossibilité d'accélérer la croissance et de mener une politique économique autonome devant la nécessité d'équilibrer les échanges extérieurs.
- Les politiques monétaires ne peuvent plus être autonomes (le triangle de Mundell)

Synthèse
P 305



P 318
clés

- * L'Europe ne peut avoir à la fois libre circulation des capitaux, des changes fixes et une politique monétaire autonome
- * Sachant que les pays européens ont toujours exprimé leur préférence pour la stabilité des taux de change (parité fixes mais ajustables avec l'ECU au sein du SME) et la liberté des mouvements de capitaux, la perte d'autonomie était donc déjà effective dans les années 80.

2. Cette absence d'autonomie ne permet pas de réguler la conjoncture efficacement

- Le Policy mix européen est moins performant que l'américain ce qui plaide en faveur d'une réforme du pacte de stabilité et de croissance.
- * La croissance de la zone euro est plus faible que celle des États-Unis ou du Royaume-Uni.
- * On peut corréliser cette médiocre performance aux différences de politique monétaire. Celle de la FED est plus offensive et moins restrictive que celle de la BCE. Elle est par exemple plus tournée vers un soutien de la demande interne.
- * Le budget fédéral américain est important et soutient efficacement la recherche par exemple. Alors que le budget européen est très limité et que la coopération budgétaire entre États est embryonnaire

P 304 Q
9,11 12

- * Les critères de convergence ne permettent plus aux stabilisateurs automatiques de fonctionner et rendent les politiques économiques procycliques.
- Ce Policy mix est inadapté à l'hétérogénéité de la zone euro
- * L'hétérogénéité monétaire : écarts d'inflation persistent avec un taux d'intérêt nominal unique, les taux réels divergent. Les pays ayant une inflation faible sont pénalisés, et ceux qui ont une inflation élevée souvent corrélée à une forte croissance sont avantagés.
- * Les chocs asymétriques ne peuvent plus être résorbés par une politique de relance pratiquée dans un seul pays.
- * L'absence de coordination entre la politique monétaire et les politiques budgétaire, autant que l'absence de coopération budgétaire et de budget européen expliquent, en partie certainement, les difficultés de la zone euro.
- Les politiques économiques sont le plus souvent non coopératives .Ce qui aboutit à un équilibre sous-optimal (La théorie des jeux)
- * Cette théorie représente et prédit les stratégies de différents acteurs en situation d'interdépendance. Chaque acteur rationnel a des objectifs propres et prend en compte les réactions des autres agents et cherche donc à les anticiper.
- * Le dilemme du prisonnier : deux complices de vol (1) et (2) sont confrontés au choix suivant. Se taire ou dénoncer son complice. S'ils se taisent tous les deux, ils écotent de 6 mois de Prison fautes de preuve, mais si l'un se tait et l'autre se dénonce. La première écope de 10 ans et l'autre est libéré. Si les deux se dénoncent ils écotent de 5 ans

* On résume souvent les utilités de chacun dans ce tableau

1 \ 2	Se tait	Dénonce
Se tait	(-1/2; -1/2)	(-10; 0)
Dénonce	(0; -10)	(-5; -5)

* La dénonciation est plus rationnelle quand la confiance ne règne pas, or elle est sous-optimale.

C. Les nouveaux cadres des politiques structurelles de long terme.

1. La déréglementation : l'exemple des monopoles de services publics

- L'UE est favorable à une politique structurelle de retour au marché notamment pour les industries de réseaux.
- * Les monopoles sont considérés comme néfastes (prix élevés, pas d'incitation à l'innovation à la qualité et à la baisse des coûts de production ;
- * Ce sont des industries pour lesquelles techniquement, il ne peut y avoir plusieurs distributeurs. Transport aérien, télécommunications, électricité, gaz, courrier. Transport de l'eau potable.
- * Les directives européennes imposent leur libéralisation alors qu'elles sont confiées en France aux services publics.
- * Pour cela les activités doivent être segmentées par exemple l'entretien du réseau d'électricité ou ferroviaire ne peut être qu'un monopole par contre le transport des voyageurs ou la fourniture d'énergie nucléaire peut être ouvert à la concurrence (création d'un marché des créneaux horaires.

P 307 Q
7, 8, 11

- Les services publics à la française sont remis en cause par l'Europe au profit de la notion de service d'intérêt général universel
- * Les services publics sont des activités économique d'intérêt général dont les pouvoirs publics assurent directement la fourniture ou contrôlent la mise en œuvre (biens et services fournis par les entreprises publiques ou privées)
- * En France, certains sont confiés à des entreprises publiques disposant d'un monopole (EDF, RATP, SNCF...). Ils sont gérés en fonction de critères politiques : égalité, continuité, péréquation tarifaire (même prix du KWH indépendamment du Coût marginal)
- * L'UE exige que les entreprises chargées d'une mission de service d'intérêt économique général soient soumises à la concurrence et que les services publics soit remplacés par des services universels
- * Ces services d'une qualité spécifiée et à un prix "abordable" dans des domaines essentiels pour la cohésion sociale (télécoms, train, poste, électricité eau potable ...) Ils peuvent être confiés à des entreprises privées et contrôlés par les administrations publiques.
- * Avantages de la privatisation : mise en concurrence favorisant l'innovation, les gains de productivité et la baisse des prix
- * Mais, elle peut entraîner une dégradation des conditions de travail des salariés qui n'auront plus le statut de fonctionnaires. (Le postier chronométré et ne peut plus prendre le temps du dialogue, apporter des médicaments à une personne isolée par exemple.)
- * La privatisation suppose l'existence d'un profit qui peut se traduire par une pression à la baisse sur la qualité des services rendus.

	Service public	Service universel
Définition	Service correspondant à l'intérêt général, avec égalité de traitement des usagers, continuité du service, adaptabilité du service aux évolutions des besoins et des techniques, et <u>fourni par un prestataire public.</u>	Service correspondant à l'intérêt général, avec accès possible pour tous les usagers, continuité du service, adaptabilité aux évolutions des besoins et des techniques. Le prestataire est sous contrôle public sans être nécessairement public.
Justification	Economiquement, les services publics ont lieu quand il y a : défaillances de marché (comme pour la production de biens publics où les consommateurs ont intérêt à être des passagers clandestins, exemple : éclairage public), ou situation de monopole naturel qui conduit à des prix élevés sans contrôle public. Socialement, les services publics ont lieu pour permettre à tous les citoyens un accès égal à différents services de base.	Economiquement, l'ouverture à la concurrence peut être justifié dans certains segments (celui de la distribution de l'électricité par exemple, mais pas dans celui du réseau lui-même, <i>documents 3 et 4 page 306</i>) et cette ouverture à la concurrence est bénéfique pour les consommateurs par la baisse des prix et l'augmentation de la qualité des services. Ceci implique dans le même temps un renforcement des politiques de la concurrence. Economiquement également, on peut montrer qu'une entreprise publique peut être aussi malveillante qu'une entreprise privée quand les incitations et les contraintes sont mal définies (Laffont & Tirole, théorie des incitations).

2. L'Europe sociale une réalité ?

- Oui
- * Europe sociale = modèle garantissant à tous les citoyens un certain degré de protection sociale fondé sur la construction de cadres généraux, de règles et de procédures visant à harmoniser l'action sociale au sein de l'UE

Q 3,
p. 310

- * Elle vise à construire un modèle social européen fondé sur une économie performante, un niveau élevé de protection sociale, d'éducation et le dialogue social », autrement dit un équilibre entre la prospérité économique et la justice sociale
- * Ce modèle semble une réalité puisque c'est effectivement en Europe qu'on trouve le plus vaste système de protection sociale
- * Le droit communautaire notamment dans le traité de Lisbonne reconnaît par exemple : le droit de grève et d'action collective, l'égalité entre les sexes ; la nécessité de lutter contre la pauvreté, l'exclusion et les discriminations, le droit à l'éducation et au travail le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.
- * La charte des droits fondamentaux, reconnaît en outre le droits des personnes âgées et handicapées à mener une vie digne et indépendante, à la protection en cas de licenciement injustifié, à des conditions de travail justes et équitables et l'accès aux services d'intérêt économique général,
- * Les pratiques de protection sociale se rapprochent (diffusion du principe beveridgien d'universalisme plutôt que la logique d'assurance bismarckienne, diffusion de la flexisécurité danoise.).
- Toutefois
- * Il n'y a pas de modèle unique en Europe La typologie d'Esping Andersen en distingue trois (libéral anglo-saxon, assurantiel ou corporatiste de type franco-allemand, universaliste social démocrate des pays scandinaves)
- * La réglementation européenne reste insuffisante, ce qui est favorable au développement du dumping socio fiscal dans le but d'attirer les IDE et à la généralisation des politiques de flexibilité du marché du travail
- * La plupart des pays ne désirent pas d'une protection sociale européenne et préfèrent une logique nationale. Les eurosceptiques l'emportent contre les partisans du fédéralisme.
- * Ils renâclent à être solidaire vis-à-vis des nouveaux entrants (les Pays d'Europe centrale et orientale, les PECO)
- * La tendance libérale dominante et les politiques de rigueur post crise financière réduisent les dépenses sociales dans de nombreux pays.

VOCABULAIRE DU CHAPITRE 7

INTEGRATION EUROPEENNE ET POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

I LES ETAPES DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Notions essentielles

Intégration européenne : Processus d'unification de l'espace économique et politique des pays membres qui se réaliserait en 5 étapes selon B Balassa (zone de libre-échange, Union douanière, Marché commun, Union économique; Union économique et monétaire)

Marché commun : né du Traité de Rome de 1957 qui a progressivement supprimé les barrières internes et instauré la libre circulation des biens et services, des capitaux et des personnes (3^{ème} étape)

Union européenne en abrégé U.E : Union économique créée née du traité de Maastricht de 1992 et qui comporte actuellement 27 états (3^{ème} étape de Balassa) .Ce qui suppose un marché commun ,des politiques communes de concurrence et une compensation des inégalités régionales) .Cette union est également une union politique régie par trois traités fondamentaux : Rome(1957) , Maastricht (1992) , Lisbonne,(2007)

Subsidiarité: partage des compétences entre l'Union européenne et chacun des Etats membres. Ce principe préconise une intervention exceptionnelle de l'U.E quand la décision ne peut être prise au niveau national. Ce principe privilégie donc la décentralisation des décisions

Union économique et monétaire (UEM): accord entre les Etats qui ont adopté l'euro. Les pays signataires abandonnent la politique monétaire à la banque centrale européenne (BCE) indépendantes des pouvoirs politiques.

Union douanière : groupe de pays ayant adopté des principes de libre-échange, mais qui en plus mettent en place des droits de douane communs vis-à-vis des pays tiers (2^{ème}étape)

Union politique : Mise en place, par différents Etats, d'un gouvernement commun et d'une harmonisation légale et fiscale. Dans le cas de l'UE les états membres ont délégué un certain nombre de compétences aux différentes institutions européennes (commission, conseil, au conseil de l'union, cour de justice).

Zone de libre-échange : groupe de pays ayant aboli les restrictions à l'échange de biens et de services entre eux, mais gardant vis-à-vis des pays tiers des politiques douanières propres. (1^{ère} étape)

Notions complémentaires

Banque centrale européenne (BCE) : banque centrale unique des 17 pays ayant adopté l'euro, chargée de définir et de conduire la politique monétaire pour contrer l'inflation. Elle est également de en charge et la politique des changes. Elle est indépendante des pouvoirs politiques

Critères de convergences de Maastricht: 5 principes que les pays de l'Union européenne doivent respecter pour pouvoir appartenir et rester dans la zone Euro. : (Déficit public \leq 3% du PIB, dette publique \leq à 60% PIB, taux d'intérêt et d'inflation ne devant pas dépasser ceux des pays les moins inflationnistes, stabilité du taux de change avant l'intégration.)

Déficit budgétaire : solde budgétaire négatif de l'Etat au sens strict.

Déficit public : déficit de l'Etat central, des collectivités locales et de la sécurité sociale.

Dette publique : stock de dettes qui résulte des emprunts de l'Etat et des autres administrations publiques (collectivités locales et sécurité sociale) contractés pour financer année après année leur déficit.

Euroscepticisme : courant de pensée pour qui seuls les chefs d'Etat ont la légitimité démocratique pour représenter leurs citoyens. Ce sont donc les nations qui doivent contrôler les institutions de l'Union.

Fédéralisme : Système politique fondé sur le partage des compétences législatives, juridiques et administratives entre le gouvernement central de l'Etat et les gouvernements des Etats fédérés.

Intégration économique : constitution d'un espace économique unique à partir d'économies nationales cloisonnées.

Majorité qualifiée : Dans un nombre croissant de domaines, les décisions se prennent avec le vote favorable de 55 % des Etats membres réunissant au moins 65 % de la population.

Pacte de stabilité et de croissance (traité d'Amsterdam): pacte signé en 1997 par les pays de la zone euro. Il engage ces pays à mettre en place des politiques budgétaires visant à terme à la disparition des déficits publics.

Traité de Lisbonne : signé en 2007

Traité de Maastricht : créant l'Union européenne et prévoyant l'instauration d'une monnaie unique.

Traité de Rome : signé en 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE) entre 6 pays (RFA, Italie, France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg),

Zone Euro : groupe des 17 Etats membres qui a abandonné sa devise nationale en faveur de l'euro.et sont donc membres de l'UEM : En 2008, les pays concernés sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal. , Slovénie, Slovaquie).

II LES NOUVEAUX CADRES DE L'ACTION PUBLIQUE

Notions essentielles

Action publique : ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour agir sur l'activité économique : "laissez-faire, politiques conjoncturelles de court terme ou structurelles tendant à transformer les conditions de la production, ces politiques se font en utilisant des outils, comme le budget, la monnaie, la réglementation ou la dérèglementation.

Coordination des politiques économiques et sociales : harmonisation européenne des prélèvements obligatoires (cotisations sociales, impôts), limitation des déficits budgétaires.

Déréglementation : Suppression progressive des règles publiques encadrant l'activité économique (contrôle des changes, autorisation administrative de licenciement).

Europe sociale : principe selon lequel l'Europe devrait se construire à partir de critères pas uniquement économiques, mais aussi sociaux, en garantissant par exemple à tous les citoyens de l'Union européenne un certain degré de protection sociale par l'intermédiaire d'un système de solidarité sociale.

Politique économique : ensemble des moyens utilisés par l'Etat pour réguler l'activité économique

Politique budgétaire : Politique économique dont l'outil essentiel est le budget de l'État, avec action sur les dépenses ou sur les recettes.

Politique monétaire : politique visant à influencer sur l'évolution de la masse monétaire et les taux d'intérêt, et donc sur l'inflation, la croissance et le taux de change.

Service public : activité économique d'intérêt général dont les pouvoirs publics assurent directement la fourniture ou contrôlent la mise en œuvre (biens et services fournis par les entreprises publiques ou privées)

Service public à la Française : désigne les administrations et les entreprises publiques et disposant d'un monopole et qui sont gérés en fonction de critères politiques (égalité, continuité, primauté de l'intérêt général devant les intérêts particuliers, péréquation tarifaire)

Service universel à l'européenne : obligation de service public minimal dans les secteurs qui ont été ouverts à la concurrence européenne. Dans ce cadre concurrentiel le service universel doit permettre à chacun un accès aux services essentiels à un prix abordable et sur tout le territoire.

Notions complémentaires

Contrainte extérieure (externe) : absence d'autonomie d'une économie qui s'exprime par l'impossibilité d'accélérer la croissance et de mener une politique économique autonome devant la nécessité d'équilibrer les échanges extérieurs.

Choc asymétrique : choc d'offre (augmentation brusque des salaires, détérioration de sa compétitivité.....) Ou de demande (baisse des exportations, demande intérieure en baisse ...) qui affecte de manière différente les Etats qui ont décidé de faire monnaie commune.

Choc symétrique : événement exogène qui vient perturber le fonctionnement de l'économie de l'UE et qui affecte de la même façon tous les pays membres.

Désinflation : recul de l'inflation c'est-à dire du taux de croissance des prix.

Désinflation compétitive : politique visant à restaurer la croissance et l'emploi par un retour à la compétitivité obtenu par une action vigoureuse de freinage de la hausse des prix permettant la conquête de marchés extérieurs.

Dumping social : Action qui vise à tirer un avantage des différences de réglementation et de coût du travail entre différents pays. Les acteurs peuvent être des entreprises qui se délocalisent, ou les Etats qui jouent sur les règles sociales pour attirer les entreprises et les emplois.

Effet d'éviction : effet négatif de l'extension des activités du secteur public au détriment du secteur privé sur le marché financier.

Effet boule de neige du déficit budgétaire : l'augmentation du déficit se traduit par une augmentation des taux d'intérêt et donc par une aggravation de la dette.

Industrie de réseaux : industries pour lesquelles la distribution du produit relève d'une infrastructure qui a la caractéristique d'offrir une situation de monopole naturel. Techniquement, il ne peut y avoir plusieurs distributeurs (réseau ferré, acheminement de l'eau potable par exemple).

Inflation : hausse du niveau général des prix qui équivaut à une perte de valeur de la monnaie.

Monétarisme : courant de pensée d'inspiration libérale dirigé par M. Friedman, qui met la monnaie au centre des théories et des pratiques économiques. La théorie quantitative de la monnaie indique que l'inflation est partout et toujours d'origine monétaire. Cette théorie préconise le désengagement de l'Etat et une politique de neutralité de la monnaie (adaptation de la quantité de monnaie aux besoins de l'économie.)

Multiplicateur : mécanisme par lequel une augmentation de l'investissement entraîne une variation amplifiée du revenu national.

Policy mix : dosage de politique budgétaire (plus ou moins expansive ou restrictive) et de politique monétaire (plus ou moins laxiste.)

Politique conjoncturelle : action de l'État visant à agir à court terme sur la situation économique et les grands équilibres (inflation, chômage, balance des transactions courantes, croissance économique)

Politique contracyclique : politique qui atténue l'ampleur du cycle en augmentant par exemple les dépenses budgétaires quand l'économie est en phase de récession par le jeu du multiplicateur keynésien.

Politique de l'offre : politique de régulation économique d'inspiration libérale, fondée sur l'action en faveur des entreprises.

Politique de relance : politique d'inspiration keynésienne visant à stimuler la croissance par l'augmentation de la demande de consommation et de la demande d'investissement des entreprises.

Politique de rigueur ou d'austérité : politique d'inspiration libérale visant à juguler l'inflation par la rigueur salariale budgétaire et monétaire pour freiner la demande intérieure.

Politique structurelle : action de l'État visant à agir à long terme sur les caractéristiques fondamentales de l'économie (planification, nationalisation, politique industrielle... .

Service public à la Française : désigne les administrations et les entreprises publiques et disposant d'un monopole et qui sont gérés en fonction de critères politiques (égalité, continuité, primauté de l'intérêt général devant les intérêts particuliers) et péréquation tarifaire : l'électricité ou le courrier sont fournis au même prix dans les zones reculées et non rentables grâce aux profits réalisés dans les secteurs rentables.

Stabilisateurs automatiques : mécanisme structurel contracyclique qui fait du budget de l'Etat et de la protection sociale un soutien de la conjoncture durant les périodes de ralentissement de l'activité économique, et un frein durant les périodes d'emballement.

Théorie de l'offre : théorie préconisant le retour au marché pour assurer l'allocation optimale des ressources rares. Elles stigmatisent les politiques publiques ou fiscales qui pénalisent l'offre au profit de la demande. Les agents prévoient immédiatement les conséquences néfastes des politiques économiques, ce qui en assure automatiquement l'inefficacité (théorie des anticipations rationnelles)

Théorie des jeux : cette théorie représente et prédit les stratégies de différents acteurs en situation d'interdépendance ; chaque acteur ayant des objectifs propres.

Théorie monétariste : courant de pensée d'inspiration libérale dirigé par M. Friedman, qui met la monnaie au centre des théories et des pratiques économiques. La théorie quantitative de la monnaie indique que l'inflation est partout et toujours d'origine monétaire. , Cette théorie préconise le désengagement de l'Etat et une politique de neutralité de la monnaie (adaptation de la quantité de monnaie aux besoins de l'économie).

Théorie néo-classique : courant de pensée actuellement dominant qui croît au retour automatique à l'équilibre en concurrence pure et parfaite et conçoit la société comme un ensemble d'individus libres et égaux et rationnels. Leur raisonnement est micro-économique.

Triangle d'incompatibilité (R Mundell): un pays ou une zone monétaire ne peut avoir à la fois liberté des mouvements de capitaux, des changes fixes et une politique monétaire autonome.

Zone monétaire optimale : Zone géographique où la monnaie unique permet d'atteindre les objectifs du carré magique même en cas de choc asymétrique . Or la zone Euro faute de fédéralisme fiscal, de flexibilité des prix et des salaires de migrations intra-européennes limitées n'est pas vraiment une ZMO .Il peut donc être avantageux de sortir de l'€ pour pouvoir recourir à la dévaluation.